



Compte-rendu - Comité du GAL Comminges Pyrénées – 16/05/17 (Saint-Gaudens)

Liste des personnes présentes

Membres titulaires du collège public : 6	DUCLOS Jean-Yves GASTO-OUSTRIC Magali SIOUTAC Gilbert BOUBEE Alain BRILAUD Philippe DOUGNAC Jean-Claude
Membres suppléants du collège public ayant voix délibérative : 2	DUMAIL Bernard PANATIER Danièle
Membres suppléants du collège public sans voix délibérative : 2	LE ROUX DE BRETAGNE Loïc AUBERDIAC Michel
Membres titulaires du collège privé : 7	SCHIAVON Françoise MONSARRAT Michel MURAT Hervé SORIN Emmanuel GOIRAND Georges GODICHAUD Patrick SAUNIER-BORRELL Philippe
Membres suppléants du collège privé ayant voix délibérative : 1	TALBOT Julie

Double-quorum atteint

18 membres présents dont 16 votants sur 28 : dont 8 membres du collège public (sur 12) et 8 membres du collège privé (sur 16). La règle du double quorum est respectée (plus de la moitié des membres présents et plus de la moitié des présents appartiennent au collège du secteur privé).

Liste des personnes excusées

Membres du collège public	LOUBEYRE Guy GROS Joël LACROIC Nathalie
Membre du collège privé	OT/Réseau Terres de Comminges MARTIN Rémy MERCIER Emmanuelle LAMOUREUX Christian

Compte-rendu

Monsieur le Président du PETR Pays Comminges Pyrénées souhaite la bienvenue aux participants.
Il constate que le double-quorum est atteint et rappelle l'ordre du jour.

Rappel de l'ordre du jour

- Election du Président du GAL
- Point sur l'organisation du GAL
- Propositions de modifications des fiches-actions LEADER
- Présentation de projets (analyse préalable) :

- Animation/gestion 2017 du programme LEADER (PETR Pays Comminges Pyrénées)
- Promouvoir et dynamiser le territoire du Comminges par la création et la diffusion audiovisuelle et numérique (association du festival du film de Luchon Comminges Pyrénées)
- Animation de l'observatoire des forêts commingeoises (association Nature Comminges)
- Création d'une maison de santé pluridisciplinaire multi-sites et universitaire des 2 vallées (Communauté de communes Pyrénées Haut-Garonnaises)

1/ Election du Président du GAL, rôle du Vice-Président du GAL et organisation du GAL

Il est nécessaire de désigner un Président du GAL.

Monsieur Duclos présente sa candidature, qui est acceptée à l'unanimité.

Monsieur Duclos propose qu'un Vice-Président soit élu, issu du collège privé : cette proposition est validée à l'unanimité. Le Vice-Président aura pour rôle de suppléer le Président du GAL en cas d'absence (animation des réunions du Comité, veille au respect du règlement intérieur, signature des comptes rendus).

Il est convenu que l'élection du Vice-Président soit reportée à la prochaine réunion du comité du GAL. Cela fera l'objet d'une mise à jour du règlement intérieur du GAL.

Point sur l'organisation du GAL

- Groupes de travail

Le collège public ayant été renouvelé, l'inscription aux groupes de travail sera transmise par mail prochainement. Le **groupe « évaluation du programme LEADER » sera constitué en premier pour une première réunion de travail avant l'été.**

Les groupes de travaux « coopération » et « appel à projets Leader » seront constitués dans un second temps.

- Délai d'envoi des fiches-projets Leader

*Il est convenu de réduire à **7 jours incluant un week-end** le délai d'envoi des fiches-projets avant les réunions du Comité. Cela fera l'objet d'une mise à jour du règlement intérieur du GAL.*

- Analyse et notation des projets

Rappels des objectifs :

- efficacité des Comités et du travail d'accompagnement des projets,
- permettre une analyse basée sur les critères objectifs définis par le GAL,
- accompagner une montée en gamme des projets afin de faire du programme LEADER un outil de développement (et non uniquement un guichet).

Il est convenu :

- ➔ qu'un point technique après présentation des projets sur la base d'une synthèse des points forts / points faibles relatifs aux thématiques d'analyse de la grille pourra être présenté afin d'alimenter les discussions du GAL
- ➔ qu'une pré-notation en ligne soit mise place afin de faciliter l'analyse et gagner du temps au moment de la notation des projets en Comité de programmation. L'ensemble des pré-notations permettra de calculer une moyenne qui fera l'objet d'une discussion en Comité. Cette note moyenne sera indicative et non définitive : le projet sera noté en Comité de programmation pour avis de sélection au programme LEADER après instruction réglementaire et validation du plan de financement.

Les fiches-projets sont mises à disposition du GAL pour l'analyse des dossiers.

2/ Propositions de modifications des fiches-actions LEADER

Modifications à apporter aux conventions Leader suite à la mise à jour des Programmes de développement rural (PDR) Midi-Pyrénées et Languedoc Roussillon : une validation par le Comité est sollicitée par la Région

- Modification de la liste des communes (annexe 1 de la convention) : fusion des communes de Péguilhan et Lunax.
- Modification du circuit de gestion (annexe 8 de la convention) : pour des raisons de sécurisation des procédures, les dossiers de demande d'aide Leader de la structure porteuse du GAL (le Pays) devront

être déposés auprès de la DDT (et non plus auprès du GAL). Cette nouvelle procédure est valable pour les dossiers déposés à partir du 24 mars 2017 (date d'adoption par la Région en CP).

- Modifications du contenu des fiches-actions (annexe 6 de la convention) : nouvelles règles relatives aux frais de rémunération et de déplacements qui devront être pris en compte pour les dossiers déposés à partir du 16/12/16 (date officielle de demande de modification du PDR par la Région à la Commission Européenne)
- *Les dépenses de personnel sont calculées en retenant comme base horaire de travail annuel pour un équivalent temps plein 1607 heures (en référence à l'article L 3123-1 du code du travail). » La méthode de calcul, établie en vertu des articles 67-1-b et 67-5-a-ii du règlement (UE) N°1303/2013, consiste à calculer un coût horaire en divisant la dernière moyenne annuelle connue des salaires bruts par 1607 heures. Le coût horaire ainsi calculé à l'instruction de la demande d'aide sera fixé dans la décision attributive de l'aide pour toute la durée de réalisation de l'opération. La détermination d'un coût horaire fixé pour toute la durée de réalisation n'est applicable que lorsque la dernière moyenne du salaire d'un l'agent peut être établie sur une période minimale de 12 mois consécutifs.*
- *Les frais de déplacement (dépenses de transport, d'hébergement et de restauration liées aux déplacements) sont calculés en application des taux des indemnités kilométriques, des forfaits de nuitée et de repas définis dans les arrêtés du 3 juillet 2006 et du 28 août 2008 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat et leurs versions mises à jour ultérieurement.*

En résumé, concernant les dépenses de rémunération :

- Nombre d'heures fixe par an pour une personne travaillant à temps plein = 1607 h
- Justification du temps passé au projet à l'heure (sauf pour les personnes dont 100 % de leur temps de travail est dédié au projet)

Concernant les frais de déplacement : montants forfaitaires utilisés par l'administration pour le remboursement des personnels de l'État, définis par arrêté ministériel

Ces modifications sont validées à l'unanimité.

Propositions d'autres modifications des fiches-actions :

- **Relatives au contenu des opérations soutenues :**

Cf. tableau de synthèse des fiches-actions joint au présent document (propositions de modifications surlignées en jaune).

- **Relatives aux plafonds d'aide FEADER**

- Fiche-action 7 : ajouter un plafond de 20 000 € pour les opérations 7.c (gîte à la ferme et gîte rural)
- Fiche-action 5 : ajout d'un plafond à 50 000 € pour les opérations 5.d
- Pour les fiches-actions 3 et 5 : ajout de plafonds intermédiaires en fonction de la note obtenue : les meilleurs projets (obtenant une note égale ou supérieure à 22) pourront ainsi être avantagés en obtenant le plafond maximum d'aide tandis que les autres obtiendront une aide minorée. L'enveloppe étant limitée et le nombre de projets a priori important sur cette fiche-action, cela est un moyen de privilégier les meilleurs projets.

Le tableau de synthèse joint au présent document dresse un récapitulatif de ces modifications.

Le Comité valide à l'unanimité ces propositions.

En vertu des articles 6 et 10 de la convention Leader entre le GAL Comminges Pyrénées, la Région Occitanie et l'Agence de services et de paiement, une demande de modification relative à ces précédentes décisions pour une prise d'effet en date du 16 mai 2017 sera transmise à la Région et à l'ASP. La Direction Départementale des Territoires de Haute-Garonne (services instructeurs) sera également informée de cette demande.

4/ Présentation, échanges et analyse des projets sollicitant une subvention du programme LEADER

Quatre projets sont présentés :

- Animation/gestion 2017 du programme LEADER (PETR Pays Comminges Pyrénées)
- Promouvoir et dynamiser le territoire du Comminges par la création et la diffusion audiovisuelle et numérique (association du festival du film de Luchon Comminges Pyrénées)
- Animation de l'observatoire des forêts commingeoises (association Nature Comminges)
- Création d'une maison de santé pluridisciplinaire multi-sites et universitaire des 2 vallées (Communauté de communes Pyrénées Haut-Garonnaises)

Les porteurs de projets ont été invités à venir présenter leur projet : 15 minutes sont dédiées par porteur de projet pour un temps de présentation et d'échanges avec le comité. A l'issue de ce temps d'échange, un temps de discussion pour appréciation du projet se tient (auquel le porteur de projet et tout membre du comité partie prenante ne participent pas).

Nom projet : Animation/gestion 2017 du programme LEADER
Porteur de projet : PETR Pays Comminges Pyrénées
Fiche-action n°11 : "Animer le programme LEADER et diffuser sa stratégie"
FEADER sollicité : 35 272,12 € (soit 60% du montant total du projet)

Budget prévisionnel

Dépenses	Montant
Frais de rémunération (1,5 ETP)	54 936,86 €
Frais de fonctionnement (frais de déplacements et de participation)	3 000€
Adhésion 2016 au réseau LEADER France	600 €
Communication	250 €
TOTAL	58 787,86 €

Plan de financement prévisionnel

LEADER	35 272,12 €	60 %
Région	9 186,17 €	16 %
Autofinancement public (PETR Pays Comminges Pyrénées)	14 328,58 €	24 %
Total des dépenses	58 787,86 €	

Nom projet : Promouvoir et dynamiser le territoire du Comminges par la création et la diffusion audiovisuelle et numérique
Porteur de projet : Association du festival du film de Luchon Comminges Pyrénées
Fiche-action n°1 : "Valoriser les ressources patrimoniales et culturelles locales"
FEADER sollicité : 50 000 € (soit 48% du montant total du projet)

Suite aux modifications du projet, il a été convenu lors du précédent Comité du 19/05/2017 que l'association vienne présenter à nouveau le projet afin de faire un point sur son évolution en matière de budget et des actions envisagées.

Budget prévisionnel :

Nature des dépenses prévisionnelles	Montant
Accueil de personnalités (professionnels de l'audiovisuel et du cinéma) - ambassadeurs du Pays : hébergement, restauration, déplacements et location matériels de ski	10 900 €
Communication : conception affiches (1030€) + impression catalogue (4435€) + graphisme (1100€) + espace publicitaire Dépêche et Midi-Libre (8607€) + attaché de presse (9000€)	24 300 €
Résidence de scénaristes de diffusion territoriale (accueil et prestations des scénaristes professionnels et d'un coach auprès des jeunes) : hébergement (11 121€) + prestation coaching (4740€) + déplacement (1800€) + location de voitures (1400€ pour 2 voitures pendant 1 mois) + graphiste (6200€) + attaché de presse (8000€)	33 000€
Actions de médiation (en faveur des personnes âgées et handicapées) : prestation de coordination et d'animation	4 000 €
Ingénierie (suivi et coordination) – AMO – Evaluation – Diffusion : prestations (26 310€) + salarié association (5 690€)	32 000 €
TOTAL des dépenses prévisionnelles	104 200 €

Plan de financement :

	Nouveau plan de financement	Ancien plan de financement (15/11/16)
Montant total du projet	104 200 €	320 000 €
Aide FEADER sollicitée	50 000 € (48 %)	159 360 € (48%)
N° et intitulé de la fiche-action	n°1 « Valoriser les ressources patrimoniales et culturelles locales »	
Plafond de l'aide pour la fiche-action	50 000 €	
Part de l'aide sollicitée par rapport à l'enveloppe dédiée à la fiche-action	35,7 %	113.7%
Part de l'aide sollicitée par rapport à l'enveloppe totale	1,9 %	6.12%

Point sur le projet par Claude Coret, Présidente de l'association, Jean-Louis Gèze, consultant et Anna Changeux, Présidente de la société Co-ingenio

Échanges avec le porteur de projet

Claude Coret, Jean-Louis Gèze et Anna Changeux quittent la salle et ne prennent pas part aux échanges

Madame Gasto-Oustric indique qu'il serait intéressant de faire le lien entre ce projet et l'école du numérique à Saint-Gaudens. L'équipe du GAL se chargera d'établir ce contact.

Il est évoqué l'intérêt d'avoir un retour sur la mise en œuvre de ce projet, en termes de répercussions par rapport aux objectifs visés (l'évaluation faisant partie des actions envisagées).

Nom projet : Animation de l'observatoire des forêts commingeoises
Porteur de projet : Association Nature Comminges
Fiche-action n°8 : "Faire des ressources naturelles un levier de développement local"
FEADER sollicité : 15 235,20 € (soit 48% du montant total du projet)

Présentation du projet par Philippe Falbet (animateur au sein de l'association par une mise à disposition par FNE Midi-Pyrénées)

Échanges avec le porteur de projet

Philippe Falbet quitte la salle et ne prend pas part aux échanges.

Synthèse des discussions sur le projet et analyse des points forts et points faibles au vu des 4 thématiques d'analyse :

Thématiques d'analyse	Points forts	Conseils / idées pour améliorer le projet Sources de progrès Points à améliorer / préciser
Fondamentaux du programme LEADER	Le projet s'inscrit globalement dans les principes du programme LEADER	
Stratégie locale		Projet globalement cohérent avec la stratégie du GAL mais qui nécessiterait de mieux rendre compte du travail partenarial envisagé avec les acteurs de la filière forêt-bois et en particuliers les acteurs économiques, ceci aux différentes étapes de la filière.
Développement durable	Projet pleinement inscrit dans le cadre des enjeux environnementaux.	Néanmoins, nécessité de rendre compte de la complémentarité entre les enjeux socio-économiques et environnementaux. Cf. ci-dessus.

Le projet sera présenté en comité de programmation pour avis de sélection au programme LEADER après instruction réglementaire du dossier en DDT.

Nom projet : Création d'une maison de santé pluridisciplinaire multi-sites et universitaire des 2 vallées

Porteur de projet : Communauté de communes Pyrénées Haut-Garonnaises

Fiche-action n°6 : "Adapter l'offre de soins aux besoins actuels et futurs"

FEADER sollicité : 100 000 € (soit 6,2% du montant total du projet)

Présentation du projet par Thierry Proutheau, chargé de mission à la Communauté de Communes Pyrénées Haut-Garonnaises, et Serge Huet (médecin)

Échanges avec le porteur de projet

Thierry PROUTHEAU et Serge Huet quittent la salle et ne prennent pas part aux échanges.

Synthèse des discussions sur le projet et analyse des points forts et points faibles au vu des 4 thématiques d'analyse :

Thématiques d'analyse	Points forts	Conseils / idées pour améliorer le projet Sources de progrès Points à améliorer / préciser
Fondamentaux du programme LEADER	Démarche collective, professionnels de santé impliqués.	
Stratégie locale	Projet cohérent avec le plan d'actions du GAL.	
Développement durable		Quid d'une réflexion pour un bâtiment peu consommateur d'un point de vue énergétique ? et en termes d'utilisation des énergies renouvelables ?
Faisabilité et après-projet	Discussions autour de la pertinence des 2 sites mais projet de santé globalement cohérent et agréé par l'ARS.	

Le projet sera présenté en comité de programmation pour avis de sélection au programme LEADER après instruction réglementaire du dossier en DDT.

Prochaines réunions le vendredi 16 juin et le mardi 11 juillet à 9h à Saint-Gaudens (ordres du jour et lieu seront communiqués ultérieurement)

Monsieur Jean-Yves DUCLOS
Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
Pays Comminges Pyrénées
et du Groupe d'action locale Comminges Pyrénées